



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 1/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 12.10.2024

Numéro de version 30 (remplace la version 29)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit** MC-Color Flair vision - Komponente A

· **Code du produit** 3910

#### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

#### · **Emploi de la substance / de la préparation**

*Produit de peinture*

#### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur :**

MC-BAUCHEMIE Müller	MC-Chimie SARL
Am Kruppwald 2-8	8 Avenue Marchande
D-46238 Bottrop	F-57520 Grosbliederstroff
Tel.: +49(0)2041 101-0	Tel + 33 3 87 27 29 46
Fax.: +49(0)2041 101-400	Fax + 33 3 87 27 29 47

MC-Bauchemie AG  
Siloring 8  
CH-5606 Dintikon  
Tel. +41 56 616 68 68  
Fax +41 56 616 68 69

MC-Bauchemie Belgium nv  
Bedrijventerrein La Corbeille – Zone D  
Conservenstraat 25  
2235 Westmeerbeek  
Tel. +32 15 20 14 62  
info@mc-bauchemie.be

#### · **Service chargé des renseignements :**

Département sécurité du produit  
msds@mc-bauchemie.com

#### · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Centres Antipoison et de Toxicovigilance  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0800 59 59 59  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE: 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 22 50 50  
PARIS: 01 40 05 48 48  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

(suite page 2)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 2/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 12.10.2024

Numéro de version 30 (remplace la version 29)

Nom du produit MC-Color Flair vision - Komponente A

(suite de la page 1)

Telefon: +49 / (0)700 24112112 (MCR)

Tel.: +1 872 5888271 (MCR)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS07 GHS09

- Mention d'avertissement
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Attention

Acide hexanedioïque, polymère avec le néodécanoate de 2-oxiranylméthyle  
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one  
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)  
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

- Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Indications complémentaires: EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Contient des produits biocides: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

(suite page 3)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 3/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 12.10.2024

Numéro de version 30 (remplace la version 29)

Nom du produit MC-Color Flair vision - Komponente A

(suite de la page 2)

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

· Description : Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

#### · Composants contribuant aux dangers:

	Polyacrylate Aquatic Chronic 3, H412	≥10-<25%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5	dioxyde de titane Carc. 2, H351	10-30%
CAS: 716336-43-5	Acide hexanedioïque, polymère avec le néodécanoate de 2-oxiranylméthyle Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Skin Sens. 1B, H317	≥1-<2,5%
CAS: 5131-66-8 EINECS: 225-878-4	3-butoxy-2-propanol Acute Tox. 3, H331; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	<0,5%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 236-671-3	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 2, H330; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317:C ≥ 0,05 %	<0,025%

(suite page 4)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 4/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 12.10.2024

Numéro de version 30 (remplace la version 29)

### Nom du produit MC-Color Flair vision - Komponente A

		(suite de la page 3)
CAS: 2682-20-4 EINECS: 220-239-6	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,0015-<0,025%
CAS: 55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,00025-<0,0015%

#### · Indications complémentaires

:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des mesures de premiers secours

- **Indications générales :** Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné.
- **après inhalation :** Transporter la personne à l'air frais, la tenir au chaud, la laisser se reposer ; en cas de difficultés respiratoires, une aide médicale est nécessaire.
- **après contact avec la peau :** En cas de contact avec la peau, laver soigneusement et abondamment à l'eau et au savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.
- **après contact avec les yeux :** Rincer les yeux suffisamment longtemps (au moins 10 minutes) avec de l'eau aussi tiède que possible, en gardant les paupières ouvertes. Consulter un ophtalmologue.
- **après ingestion :** NE PAS faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Aide médicale nécessaire.

#### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Indications pour le médecin : secours élémentaires, décontamination, traitement symptomatique.

(suite page 5)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 5/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 12.10.2024

Numéro de version 30 (remplace la version 29)

**Nom du produit MC-Color Flair vision - Komponente A**

(suite de la page 4)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Mesures thérapeutiques : Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Equipement spécial de sécurité :**

Aucune mesure particulière n'est requise.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Non nécessaire.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Diluer avec beaucoup d'eau.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à un renouvellement suffisant de l'air et/ou à une aspiration dans les locaux de travail. En cas d'application par pulvérisation, une aspiration d'air est nécessaire.

Pour les produits solides : Éviter la formation et le dépôt de poussière.

Les valeurs limites d'exposition dans l'air mentionnées dans la section 8 doivent être contrôlées.

Sur les lieux de travail où des aérosols et/ou des vapeurs d'isocyanate peuvent se former en concentrations plus élevées, il faut empêcher tout dépassement de la valeur limite d'hygiène du

(suite page 6)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 6/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 12.10.2024

Numéro de version 30 (remplace la version 29)

### Nom du produit MC-Color Flair vision - Komponente A

(suite de la page 5)

travail par une aspiration ciblée de l'air. Le mouvement d'air doit s'effectuer à l'écart des personnes.

Pour les produits contenant des solvants : Une protection contre les explosions est nécessaire.

Les mesures de protection individuelle décrites dans la section 8 doivent être respectées. Les mesures de protection requises lors de la manipulation d'isocyanates doivent être respectées. Éviter le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation des vapeurs.

Tenir à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail et appliquer une pommade de protection de la peau. Conserver séparément les vêtements de travail. Retirer immédiatement les vêtements souillés et imprégnés.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'écart des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Protéger de la chaleur.

Ne pas stocker à proximité de sources de chaleur.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Conserver le récipient au sec et hermétiquement fermé. Vous trouverez dans notre fiche technique d'autres indications sur les conditions de stockage à respecter pour des raisons d'assurance qualité.

· **Stockage :**  
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Conserver dans l'emballage d'origine hermétiquement fermé. Bien aérer les locaux de stockage. Fermer soigneusement les récipients ouverts et les stocker en position verticale afin d'éviter toute fuite.

Température de stockage >5°C et <30°C

· **Indications concernant le stockage commun :**

Peut être stocké avec des matières dangereuses d'autres classes jusqu'à 200 kg.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

néant

· **Classe de stockage :**

10

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**  
· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 7)



BE SURE. BUILD SURE.

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 12.10.2024

Numéro de version 30 (remplace la version 29)

#### Nom du produit MC-Color Flair vision - Komponente A

(suite de la page 6)

**· DNEL**

**CAS: 5131-66-8 3-butoxy-2-propanol**

Oral	DNEL	8,75 mg/kg bw/Tag (ArL)
Dermique	DNEL	44 mg/kg bw/day (ArL)
Inhalatoire	DNEL	270,5 mg/m <sup>3</sup> (ArL)

**· PNEC**

**CAS: 5131-66-8 3-butoxy-2-propanol**

PNEC	10 mg/l (Abw)
	0,0525 mg/l (Mew)
	0,525 mg/l (Eau douce)
PNEC	0,16 mg/kg dwt (Bod)
	0,236 mg/kg dwt (Sed)
	2,36 mg/kg dwt (Sue)

**· Indications complémentaires**

: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**· 8.2 Contrôles de l'exposition**

**· Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

**· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**· Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Ne pas fumer, manger ou boire pendant le travail. Tenir à disposition un dispositif de rinçage des yeux.  
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Interdiction de conserver des aliments dans le local de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**· Protection respiratoire :**

Une protection respiratoire est nécessaire sur les postes de travail insuffisamment ventilés et en cas de traitement par pulvérisation. Il est recommandé d'utiliser un masque à air frais ou, pour les travaux de courte durée, des filtres combinés A2-P2 (EN529).

Le cas échéant, d'autres recommandations relatives à la protection respiratoire figurent en annexe.

La manipulation du produit est déconseillée en cas d'hypersensibilité des voies respiratoires (asthme, bronchite chronique).

**· Protection des mains :**

Matériaux appropriés pour les gants de protection ; EN 374 :

Caoutchouc butyle - IIR : épaisseur  $\geq 0,5\text{mm}$  ; temps de rupture  $\geq 480\text{min}$ .

Caoutchouc fluoré - FKM : épaisseur  $\geq 0,4\text{mm}$  ; temps de rupture  $\geq 480\text{min}$ .

Gant multicouche - PE/EVAL/PE ; temps de rupture  $\geq 480\text{min}$ .

Recommandation : éliminer les gants contaminés.

(suite page 8)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 8/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 12.10.2024

Numéro de version 30 (remplace la version 29)

### Nom du produit MC-Color Flair vision - Komponente A

(suite de la page 7)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Caoutchouc butyle - IIR : épaisseur  $\geq 0,5\text{mm}$  ; temps de rupture  $\geq 480\text{min}$ .  
Caoutchouc fluoré - FKM : épaisseur  $\geq 0,4\text{mm}$  ; temps de rupture  $\geq 480\text{min}$ .  
Gant multicouche - PE/EVAL/PE ; temps de pénétration  $\geq 480\text{min}$ .
- **Protection des yeux/du visage**  
Porter des lunettes de protection/un écran facial.
- **Protection du corps :**  
Porter des vêtements de protection appropriés.  
La manipulation du produit est déconseillée en cas d'hypersensibilité cutanée.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **Indications générales.**
- **Couleur :** diverses
- **Odeur :** caractéristique
- **Point de fusion :** non déterminé
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 100 °C (CAS: 7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)
- **Point d'éclair :** >100 °C
- **pH à 20 °C** 7
- **Viscosité :**
- **Viscosité cinématique dynamique à 20 °C:** Non déterminé.  
4000 mPas
- **Solubilité**
- **l'eau :** entièrement miscible
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 23 hPa (CAS: 7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité à 20 °C:** 1,21 g/cm<sup>3</sup>

#### · 9.2 Autres informations

- **Aspect:**
- **Forme :** liquide
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**
- **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

#### · Informations concernant les classes de danger physique

- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant

(suite page 9)

FR





BE SURE. BUILD SURE.

Page : 9/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 12.10.2024

Numéro de version 30 (remplace la version 29)

Nom du produit MC-Color Flair vision - Komponente A

(suite de la page 8)

· <b>Aérosols</b>	<i>néant</i>
· <b>Gaz comburants</b>	<i>néant</i>
· <b>Gaz sous pression</b>	<i>néant</i>
· <b>Liquides inflammables</b>	<i>néant</i>
· <b>Matières solides inflammables</b>	<i>néant</i>
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	<i>néant</i>
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	<i>néant</i>
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	<i>néant</i>
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	<i>néant</i>
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	<i>néant</i>
· <b>Liquides comburants</b>	<i>néant</i>
· <b>Matières solides comburantes</b>	<i>néant</i>
· <b>Peroxydes organiques</b>	<i>néant</i>
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	<i>néant</i>
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	<i>néant</i>

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· <b>10.1 Réactivité</b>	<i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>
· <b>10.2 Stabilité chimique</b>	
· <b>Décomposition thermique / conditions à éviter :</b>	<i>Pas de décomposition en cas d'usage conforme.</i>
· <b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	<i>Aucune réaction dangereuse connue</i>
· <b>10.4 Conditions à éviter</b>	<i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>
· <b>10.5 Matières incompatibles:</b>	<i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>
· <b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	<i>Pas de produits de décomposition dangereux connus</i>

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· <b>11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008</b>	
· <b>Toxicité aiguë :</b>	<i>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</i>

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

**CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane**

Oral	LD50	>5000 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>10000 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC50/4 h	>6,8 mg/l (Ratte)

(suite page 10)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 10/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 12.10.2024

Numéro de version 30 (remplace la version 29)

### Nom du produit MC-Color Flair vision - Komponente A

(suite de la page 9)

#### CAS: 5131-66-8 3-butoxy-2-propanol

Oral	LD50	3300 mg/kg (Ratte)
	NOAEL	350 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Ratte)
Inhalatoire	LC50/4 h	>3,4 mg/l (Ratte)

#### CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Oral	LD50	1020 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Ratte)

#### CAS: 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

Oral	LD50	50-300 mg/kg (Ratte)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,11 mg/l (Ratte)

#### CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Oral	LD50	49,6-75 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	87,12 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,171 mg/l (Ratte)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 11)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 11/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 12.10.2024

Numéro de version 30 (remplace la version 29)

Nom du produit MC-Color Flair vision - Komponente A

(suite de la page 10)

### · 11.2 Informations sur les autres dangers

#### · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### · 12.1 Toxicité

#### · Toxicité aquatique :

**CAS: 716336-43-5 Acide hexanedioïque, polymère avec le néodécanoate de 2-oxiranylméthyle**

LC50/96h >0,072 mg/l (Danio rerio) (OECD 203)

**CAS: 5131-66-8 3-butoxy-2-propanol**

LC0/96h >560 mg/l (Danio rerio) (OECD 203)

LC50/96h >560 mg/l (Gup)

EC50 >1000 mg/l (BEL)

EC50/48h >1000 mg/l (Daphnia magna)

NOEC 180 mg/l (Gup)

560 mg/l (Selenastrum capricornutum)

560 mg/l (Daphnia magna)

**CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**

EC50/72h 0,067 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

0,11 mg/l (Selenastrum capricornutum)

LC50/96h 1,6 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

EC50/48h 1,1 mg/l (Daphnia magna)

**CAS: 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one**

EC50/72h 0,157 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

LC50/96h 6 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

EC50/48h 1,68 mg/l (Daphnies)

**CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)**

LC50/24h 0,19 mg/l (Fisch)

EC50/72h 0,027 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

LC50/96h 0,19 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

LC50/48h 0,28 mg/l (Fisch)

EC50/48h 0,16 mg/l (Daphnia magna)

NOEC 0,02 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

0,00049 mg/l (Ske)

0,1 mg/l (Daphnia magna)

(suite page 12)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 12.10.2024

Numéro de version 30 (remplace la version 29)

#### Nom du produit MC-Color Flair vision - Komponente A

(suite de la page 11)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.4 Mobilité dans le sol** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** *Non applicable.*
- **vPvB:** *Non applicable.*
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** *Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.*
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** *Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.*

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** *Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.*

##### · Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 12	déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11
HP14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** *Evacuation conformément aux prescriptions légales.*
- **Produit de nettoyage recommandé :** *Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.*

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** *néant*

(suite page 13)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 13/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 12.10.2024

Numéro de version 30 (remplace la version 29)

Nom du produit MC-Color Flair vision - Komponente A

(suite de la page 12)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 14)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 14/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 12.10.2024

Numéro de version 30 (remplace la version 29)

### Nom du produit MC-Color Flair vision - Komponente A

(suite de la page 13)

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :** Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

· **Service établissant la fiche technique :**

Département sécurité

· **Date de la version précédente:**

19.10.2021

· **Numéro de la version précédente:**

29

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association

(suite page 15)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 15/15

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 12.10.2024

Numéro de version 30 (remplace la version 29)

### Nom du produit MC-Color Flair vision - Komponente A

(suite de la page 14)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· \* Données modifiées par  
rapport à la version  
précédente

FR